

Les Conditions D'adhésion 2018

Pourquoi adhérer au réseau Energies Citoyennes en Pays de la Loire?

Le réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire a pour objectifs :

- de promouvoir le modèle d'énergie citoyenne en Pays de la Loire.
- d'appuyer le portage de projets citoyens
- de créer un pôle de mutualisation des ressources et des compétences

En adhérant au réseau, les porteurs de projets se soutiennent dans leurs démarches de projets d'énergies renouvelables citoyennes.

Qui peut adhérer au réseau ?

Le réseau est composé uniquement de personnes morales :

- collectivités territoriales et leurs regroupements : communes, communautés de communes,...
- associations (constituées ou en cours de constitution)
- sociétés de projets avec un fonctionnement coopératif

Les adhérents s'engagent à respecter la Charte du réseau Énergies citoyennes en Pays de la Loire.

L'adhésion au réseau pour 2018 est gratuite.

Engagements réciproques :

En adhérant au réseau, le porteur de projet s'engage à :

- reconnaître et respecter les principes de la charte du réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire
- participer à la vie du réseau
- mettre à disposition du réseau: retours d'expériences ; données sur le projet ; tout document et information utiles
- contribuer à la mutualisation et à la réalisation d'outils méthodologiques

En contrepartie, Énergies Citoyennes en Pays de la Loire propose à ses adhérents:

- de participer à des sessions de formations gratuitement
- de bénéficier d'une assistance juridique (par un avocat spécialisé en droit des sociétés)
- de participer à des groupes de travail thématiques et visites de projets pour faciliter le partage d'expériences
- de promouvoir et valoriser les projets de ses adhérents dans tous ses outils de communication et lors de sollicitations diverses

En adhérant au réseau Énergies citoyennes en Pays de la Loire, je m'engage à :

- reconnaître et respecter les principes de la charte du réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire
- participer à la vie du réseau Énergies citoyennes en Pays de la Loire
- mettre à disposition du réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire : retours d'expériences ; données sur le projet,...
- contribuer à la mutualisation et à la réalisation d'outils méthodologiques

La Charte du réseau

Les membres du réseau **Énergies Citoyennes en Pays de la Loire**

partagent l'idée que :

- les questions énergétiques représentent un défi majeur pour les générations présentes et futures, à l'échelle globale et locale
- les énergies renouvelables sont, par nature, locales et accessibles à tous et doivent donc faire l'objet de projets portés par les acteurs du territoire
- l'ensemble des citoyens doit pouvoir se réapproprier les questions relatives aux modes de production et de consommation de leur énergie

reconnaissent :

- que, dans le cadre des États Régionaux de l'énergie, des objectifs ambitieux ont été définis. Ainsi au niveau régional :
 - les efforts envers l'efficacité et la sobriété énergétique devront participer au changement de modèle énergétique.
 - la demande d'électricité devra être entièrement couverte par la production des énergies renouvelables de la région d'ici 2050.
- le rôle et la légitimité des collectivités locales dans la mise en œuvre de la politique énergétique locale. Néanmoins, la transition énergétique ne pourra se faire qu'avec une forte mobilisation des habitants.

S'engagent,

→ **pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables à :**

- mettre en œuvre des actions visant la maîtrise de l'énergie (sobriété énergétique et efficacité énergétique) et la promotion des énergies renouvelables.
- développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biomasse, micro-hydraulique, solaire thermique,...) de manière durable et volontaire.

→ **pour le portage local des projets à :**

- associer les acteurs locaux (habitants, collectivités, associations, entreprises, etc.) de manière à ce qu'ils soient les moteurs des projets d'énergies renouvelables, aussi bien dans leur élaboration, leur développement que leur financement. Ces projets peuvent être à l'initiative des collectivités comme des habitants.
- créer, au travers de leurs projets, de la richesse locale : matérielle (retombées économiques locales) et immatérielle (cohésion sociale et territoriale, participation des citoyens, dynamique territoriale)
- choisir des règles de fonctionnement démocratiques, claires et transparentes. Elles faciliteront durablement l'implication et la maîtrise des projets par le plus grand nombre.
- mobiliser, si le contexte s'y prête, au-delà du territoire de leur projet dans une démarche d'ouverture.

→ **pour le réseau à :**

- Coopérer au sein du réseau : retours d'expériences, bonnes pratiques, données de terrain, documents et informations utiles (statuts, contacts,...) afin de mutualiser les connaissances et compétences (dans le respect des règles de propriétés et de confidentialités existantes.)
- promouvoir le portage « citoyen » de projets de production d'énergies renouvelables et/ ou de maîtrise de l'énergie en accompagnant et soutenant l'émergence de tels projets en Pays de la Loire
- favoriser la création de synergies avec d'autres réseaux régionaux et nationaux partageant les mêmes objectifs.